

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 septembre 2012  
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel  
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20  
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15  
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte  
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h  
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h  
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h  
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10  
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Equipements du Centre de Maintenance de la Jallère (CDM  
302) -**

**Marché négocié avec mise en concurrence - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la troisième phase des trois lignes de tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Il regroupe la réalisation et l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement du centre de maintenance et de remisage de la Jallère. Celui-ci est situé en extrémité de l'extension de la ligne C, avenue de la Jallère, au nord de la ville de Bordeaux, à proximité du parc floral et du parc des expositions. La parcelle recevant le centre de maintenance et de remisage de la Jallère jouxte celle qui recevra le futur Grand Stade de Bordeaux.

Le site de maintenance et de remisage des tramways de la Jallère permet dans un premier temps le remisage de 26 tramways sur un faisceau de voies extérieur situé le long du hall de maintenance, et la maintenance quotidienne, légère ou lourde d'environ 50 tramways.

Les trois bâtiments du centre de maintenance et de remisage se composent :

- d'un hall de maintenance dans lequel seront effectués l'entretien et la réparation des rames de tramway,
- d'une station-service dans laquelle sera réalisé l'entretien quotidien des rames à leur retour d'exploitation,
- d'un bâtiment d'exploitation destiné à recevoir les locaux d'exploitation, de maintenance des installations fixes et les locaux techniques de fonctionnement du site.

Ce marché est découpé en 4 lots :

Lot 1 "Equipements de levage" : Fourniture et installation d'un ensemble de colonnes de levage (pour soulever une rame de tramway et accéder aux éléments sous châssis. La

masse est d'environ 40 tonnes), de vérin pour calage bogie et d'une table élévatrice roulante de dépose bogie ;

Lot 2 "Machine à laver" : Fourniture et installation d'un ensemble machine à laver les tramways (y compris équipement de recyclage des eaux de lavage) ;

Lot 3 "Tour en fosse" : Fourniture et installation d'un ensemble tour en fosse (destiné au reprofilage des roues de tramway) avec broyage et convoyage des copeaux ;

Lot 4 "Distribution de sable" : Fourniture et installation d'un ensemble de distribution de sable.

Chaque lot comprend les études, la fourniture et l'installation.

Chacun des ensembles comprend les matériels et leurs interfaces, les accessoires, l'ensemble des tuyauteries et câblages nécessaires, les accessoires de manutention, les outils de tests et les outils spécifiques de maintenance, un jeu de pièces de rechange et de consommation.

Les travaux incluent la livraison sur site, le montage, la mise au point, le contrôle par les organismes agréés, les essais de fonctionnement et d'interface avec le matériel roulant, la fourniture de la documentation associée et la formation des opérateurs.

Le marché est à prix global et forfaitaire.

L'opération est estimée à 1 598 690,00 € HT, soit 1 912 033,24 € TTC.

Pour le lot 1 Equipements de levage, le montant de la dépense est estimé à 347 850,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 2 Machine à laver, le montant de la dépense est estimé à 342 125,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 3 Tour en fosse, le montant de la dépense est estimé à 596 260,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Pour le lot 4 Distribution de sable, le montant de la dépense est estimé à 312 455,00 € HT pour une durée de 17,5 mois à compter de l'ordre de service lançant sa période de préparation.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des prestations.

Dans la mesure où la Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice, et eu égard au montant de l'opération il est envisagé de lancer la consultation par voie de marché négocié après mise en concurrence donnant lieu à publicité au niveau européen, soumis aux dispositions des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports, exercice 2013 et suivants, Chapitre 23 - Compte 2380 00132 - Programme TW30 - CRB KD00 pour les quatre lots.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 144-I 1°, 165 et 166,

**VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

**VU** la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour permettre l'installation des équipements nécessaires au fonctionnement du Centre de Maintenance de la Jallère à Bordeaux, une procédure négociée avec mise en concurrence est lancée pour désigner le ou les titulaires des marchés ;

### **DECIDE**

**Article 1** : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure négociée par application des articles 144-I.1, 165 et 166 du Code des marchés publics.

**Article 3** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec le ou les prestataires qui aura (auront) émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisie(s) par la Commission d'appel d'offres.

**Article 4** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouveau marché négocié avec mise en concurrence sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié sans mise en concurrence.

**Article 5** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget Annexe Transports, exercice 2013 et suivants, Chapitre 23 - Compte 2380 00132 - Programme TW30 - CRB KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>10 OCTOBRE 2012</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2012</b></p>
--

M. GÉRARD CHAUSSET